

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 05219

Numéro SIREN : 483 815 023

Nom ou dénomination : A.L.M.D. PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2023 sous le numéro de dépôt 42158

A.L.M.D.

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et Resultat	2
Annexes 22	12
Liasse 22 IS RS	15

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A.L.M.D. pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 25 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan 978,42 Euros

chiffre d'affaires 30 723,86 Euros

résultat net comptable -8 274,13 Euros

Fait à DAMMARTIN-EN-GOELE

Le 17/02/2023

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet SAS FIDUCIAIRE DE LA BRIE

Bilan et Resultat

A.L.M.D.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	6 233,95	6 233,95				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	6 233,95	6 233,95				
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	349,32		349,32	35,69	719,95	7,80
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	500,00		500,00	51,12	8 500,00	92,20
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	129,10		129,10	13,19		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	978,42		978,42	100,00	9 219,95	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 212,37	6 233,95	978,42	100,00	9 219,95	100,00

A.L.M.D.

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	3 000,00	306,75	3 000,00	32,54
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	300,00	30,87	300,00	3,25
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	464,45	47,44	-904,86	-9,80
Résultat de l'exercice	-8 274,13	846,00	1 369,31	14,85
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-4 509,68	481,03	3 764,45	40,83
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			502,27	5,45
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	2 704,89	276,48	3 000,00	32,54
. Associés	510,35	52,15	393,07	4,26
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 017,18	208,24	1 509,89	16,37
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées	255,68	26,07	50,27	0,54
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	5 488,10	561,15	5 455,50	59,17
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	978,42	100,00	9 219,95	100,00

A.L.M.D.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	30 723,86		30 723,86	100.00	12 650,09	100.00	18 073	142.87		
Chiffres d'Affaires Nets	30 723,86		30 723,86	100.00	12 650,09	100.00	18 073	142.87		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation						25 626,00	202.58	-25 626	-100.00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges						0,55	0.00			
Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)			30 723,86	100.00	38 276,64	302.58	-7 553	-19.72		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			25 668,57	83.55	20 871,43	164.99	4 797	22.98		
Impôts, taxes et versements assimilés			269,00	0.88	528,00	4.17	-259	-49.04		
Salaires et traitements			8 180,77	26.63	13 549,48	107.11	-5 369	-39.82		
Charges sociales			4 821,45	15.69	1 543,38	12.20	3 278	212.44		
Dotations aux amortissements sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			62,36	0.20	74,34	0.58	-12	16.21		
Total des charges d'exploitation (II)			39 002,15	126.95	36 566,63	289.06	2 436	6.66		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-8 278,29	-26.93	1 710,01	13.52	-9 988	-584.08		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			20,63	0.07	13,63	0.10	7	53.85		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			20,63	0.07	13,63	0.10	7	53.85		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			16,47	0.05			16	N/S		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			16,47	0.05			16	N/S		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			4,16	0.01	13,63	0.10	-9	-69.22		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-8 274,13	-26.92	1 723,64	13.62	-9 997	-580.20		

A.L.M.D.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			354,00	2.80	-354	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0,33	0.00		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			354,33	2.80	-354	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-354,33	-2.79	354	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	30 744,49	100.07	38 290,27	302.69	-7 546	-19,70
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	39 018,62	127.00	36 920,96	291.86	2 098	5,68
RÉSULTAT NET	-8 274,13 <i>Perte</i>	-26.92	1 369,31 <i>Bénéfice</i>	10.82	-9 643	-704,37
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

A.L.M.D.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	6 233,95	6 233,95				
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	4 347,50		4 347,50	444,48	4 347,50	47,15
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	1 886,45		1 886,45	192,84	1 886,45	20,46
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		4 347,50	-4 347,50	-444,47	-4 347,50	-47,14
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		1 886,45	-1 886,45	-192,83	-1 886,45	-20,45
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	6 233,95	6 233,95				
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	349,32		349,32	35,69	719,95	7,80
445600 TVA DEDUCTIBLE	189,32		189,32	19,33	46,95	0,50
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER					563,00	6,11
445660 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	160,00		160,00	16,36	110,00	1,19
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	500,00		500,00	51,12	8 500,00	92,20
503000 TITRES	500,00		500,00	51,12	500,00	5,42
503001 BRED OPTILIBRE					8 000,00	86,78
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	129,10		129,10	13,19		
512001 BANQUE	129,10		129,10	13,19		

A.L.M.D.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		978,42		978,42	100,00	9 219,95	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)		7 212,37	6 233,95	978,42	100,00	9 219,95	100,00

A.L.M.D.

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	3 000,00	306,75	3 000,00	32,54
101000 CAPITAL	3 000,00	306,75	3 000,00	32,54
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	300,00	30,67	300,00	3,25
106100 RESERVE LEGALE	300,00	30,67	300,00	3,25
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	464,45	47,44	-904,86	-9,80
110000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	464,45	47,44		
119000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR			-904,86	9,80
Résultat de l'exercice	-8 274,13	846,00	1 369,31	14,85
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-4 509,68	461,03	3 764,45	40,83
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			502,27	5,45
512001 BANQUE			502,27	5,45
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	2 704,89	276,48	3 000,00	32,54
168001 EMPRUNT	2 704,89	276,48	3 000,00	32,54
. Associés	510,35	52,15	393,07	4,26
455001 COMPTE COURANT	510,35	52,15	393,07	4,26
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 017,18	206,24	1 509,89	16,37
401000 FOURNISSEURS	1 057,18	108,08	394,47	4,27
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	960,00	98,16	1 115,42	12,09
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	255,68	26,07	50,27	0,54
445500 TVA A DECAISSER	92,00	9,41		
445705 TVA COLLECTEE	8,05	0,82	3,32	0,03
445720 TVA COLLECTEE	155,63	15,85	46,95	0,50
. Etat, obligations cautionnées				

A.L.M.D.

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL(IV)	5 488,10	561,15	5 455,50
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			59,17
TOTAL PASSIF (I à V)	978,42	100,00	9 219,95

A.L.M.D.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	30 723,86		30 723,86	100,00	12 650,09	100,00	18 073	142,87
706005 PRESTATIONS 5.50	8 410,82		8 410,82	27,37	2 612,56	20,85	5 798	221,98
706020 PRESTATIONS 20%	22 313,04		22 313,04	72,63	9 547,53	75,47	12 766	133,72
706090 PRESTATIONS EXO					490,00	3,87	-490	-100,00
Chiffres d'Affaires Nets	30 723,86		30 723,86	100,00	12 650,09	100,00	18 073	142,87
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation					25 626,00	202,58	-25 626	-100,00
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					25 626,00	202,58	-25 626	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits					0,55	0,00		
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE					0,55	0,00		
Total des produits d'exploitation (I)			30 723,86	100,00	38 276,64	302,58	-7 553	19,72
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			25 668,57	83,55	20 871,43	164,99	4 797	22,98
606200 CARBURANT			1 317,68	4,29	938,60	7,42	379	40,41
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT			714,68	2,32	1 229,76	9,72	-515	-41,89
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE			708,92	2,30	1 217,93	9,62	-509	-41,81
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES			10 893,32	35,48	5 977,05	47,25	4 916	82,25
613500 LOCATIONS MOBILIERES			1 079,33	3,51	50,00	0,40	1 029	N/S
615510 ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT					259,17	2,05	-259	-100,00
616100 ASSUR MULTIRISQUES			6 344,17	20,85	6 585,92	52,06	-241	-3,85
622600 HONORAIRES			1 030,00	3,35	1 270,00	10,04	-240	-18,89
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX			108,00	0,35	117,32	0,92	-9	-7,88
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			31,60	0,10	486,19	3,84	-455	-93,61
625600 MISSIONS			308,80	1,00	476,03	3,76	-168	-35,28
626000 TELEPHONE			1 699,79	5,83	1 520,35	12,02	179	11,78
626200 AFFRANCHISSEMENT			48,67	0,16	38,19	0,30	10	26,32
627000 SERVICES BANCAIRES			1 383,61	4,50	704,92	5,57	679	96,45
Impôts, taxes et versements assimilés			269,00	0,88	528,00	4,17	-259	-49,04
635110 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE			269,00	0,88	528,00	4,17	-259	-49,04
Salaires et traitements			8 180,77	26,63	13 549,48	107,11	-5 369	-39,82
641100 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE			8 180,77	26,63	13 549,48	107,11	-5 369	-39,82
Charges sociales			4 821,45	15,69	1 543,38	12,20	3 278	212,44
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES					31,67	0,25	-31	-100,00
645210 CHARGES TESE			600,00	1,95			600	N/S
645700 PLAN EPARGNE EMPLOYE			360,00	1,17	360,00	2,85		0,00
645800 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX					39,80	0,31	-39	-100,00
645900 GUSO			2 163,00	7,04	1 111,91	8,78	1 052	94,89
646100 RSI			1 698,45	5,53			1 698	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			62,36	0,20	74,34	0,58	-12	-16,21
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE			62,36	0,20	74,34	0,58	-12	-16,21

A.L.M.D.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges d'exploitation (II)	39 002,15	36 566,63	2 436	6,66
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 278,29	1 710,01	-9 988	-584,08
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	20,63	13,63	7	53,85
764000 REV.DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20,63	13,63	7	53,85
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	20,63	13,63	7	53,85
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	16,47		16	N/S
661100 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	16,47		16	N/S
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	16,47		16	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	4,16	13,63	-9	-69,22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-8 274,13	1 723,64	-9 997	-580,20
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		354,00	-354	-100,00
671200 EXCEPT PENALITES ET AMENDES		354,00	-354	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0,33	0,33	0,00
678000 678000		0,33	0,33	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		354,33	-354	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-354,33	354	-100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	30 744,49	38 290,27	-7 546	-19,70
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	39 018,62	36 920,96	2 098	5,68
RÉSULTAT NET	-8 274,13	1 369,31	-9 643	-704,37
	<i>Perte</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 22**A.L.M.D.****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 978,42 E.

Le résultat net comptable est une perte de 8 274,13 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/02/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 6 234 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 234			6 234
Immobilisations financières				
TOTAL	6 234			6 234

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 6 234 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 234			6 234
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	6 234			6 234

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	4 348	4 348	0	5 ans
Mat.bureau & informatique	1 886	1 886	0	de 3 à 5 ans
TOTAL	6 234	6 234	0	

3.2 - Etat des créances = 349 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	349	349	
TOTAL	349	349	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 3 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	30,00	3 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	30,00	3 000

4.2 - Etat des dettes = 5 488 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	3 215	1 104	2 111	
Fournisseurs	2 017	2 017		
Dettes fiscales & sociales	256	256		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 488	3 377	2 111	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 960 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	960
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	960

Liasse 22 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>A.L.M.D.</u>					Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>6 SQUARE DES GAUDONNES 92500 RUEIL MALMAISON</u>								
SIRET <u>4 8 3 8 1 5 0 2 3 0 0 0 1 3</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>								
					Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>			
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	6 234	030	6 234		
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	6 234	048	6 234		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	349	074	349		
	Valeurs mobilières de placement		080	500	082	500		
	Disponibilités		084	129	086	129		
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	978	098	978			
Total général (I + II)			110	7 212	112	6 234		
PASSIF					Exercice N 1	NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	3 000		
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126	300		
	Réserves réglementées *				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			
	Report à nouveau				134	464		
	Résultat de l'exercice				136	(8 274)		
	Provisions réglementées				140			
Total I				142	(4 510)			
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	2 705		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	2 017		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	510		
	Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	5 488			
Total général (I + II + III)					180	978		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	2 111
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-BSD 2022

Formulaire obligatoire (article 902 du RGPD - A lire du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise : A.L.M.D.		Neant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR : 018		Exercice N clos le : 13/11/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services *	217	218	30 724
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitations reçues		226		
	Autres produits		230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	30 724
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stocks (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240		
	Autres charges externes *	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	25 669
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		244	269
	Rémunérations du personnel *		250	8 181	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	4 821	
	Dotations aux amortissements *		254		
	Dotations aux provisions		256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * - dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		258	62	
Total des charges d'exploitation (II)				260	39 002
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					
Produits financiers (III)		261	21	262	16
Produits exceptionnels (IV)				263	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) - dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		317	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)		318	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (1 + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 274
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des époux et d'associés	247		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. services)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEF (44. services A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies bis)	993	
	Crédance due au report en arrière du déficit			346	
	Deduction exceptionnelle – Art 39. A. V.	635	Deduction exceptionnelle – Art 39. A. V.	643	
	Deduction exceptionnelle – Art 39. A. B.	645	Deduction exceptionnelle – Art 39. A. C.	647	
Deduction exceptionnelle – Art 39. A. D.	648	Deduction exceptionnelle simulatrice de conduite – art. 39. A. D. bis	641		
Deduction exceptionnelle – Art 39. A. E.	990	Deduction exceptionnelle – Art 39. A. E.	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 - Déficit col. 2		352	8 274
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		350		
	Déficits antérieurs reportables *	43 384	(dont imputés sur le résultat :)	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 - Déficit col. 2		370	8 274

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2022

Formulaire obligatoire (article 402 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>A.L.M.D.</u>						Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	4 348	462		464		466	4 348				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 886	472		474		476	1 886				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	6 234	492		494		496	6 234				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	4 348	552		554		556	4 348				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 886	562		564		566	1 886				
TOTAL		570	6 234	572		574		576	6 234				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 12,8 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values							
						Court terme *	Long terme						
							19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	590				
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Regularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A. L. M. D.										Néant ☐								
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																		
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607										
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616										
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636										
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646										
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656										
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666										
TOTAL		680		682		684		686										
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises														
Fonds commercial	681		683															
Autres immobilisations incorporelles	700		705															
Terrains	710		715															
Constructions	720		725															
Inst. techniques mat. et outillage	730		735															
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745															
Matériel de transport	750		755															
Autres immobilisations corporelles	760		765															
TOTAL		770		775								TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780						
II DÉFICITS REPORTABLES																		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	43 384													
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis														
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter														
Déficits imputés				983														
Déficits reportables				984	43 384													
Déficits de l'exercice				960	8 274													
Total des déficits restant à reporter				970	51 658													
III DIVERS																		
Primes et cotisations complémentaires facultatives												381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin												325						
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite												327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *												380	1 698					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS												326						
N° du centre de gestion agréé												348						
Montant de la TVA collectée												374	4 925					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)												378	3 128					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant												390						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												308						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 21 ^{ter} octies du CGI												307						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: A.L.M.D.

Néant ☐ *

Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022

Données en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376 1,00

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case

020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 / / 160 / /

Date de cessation / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.U.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

4 8 3 8 1 5 0 2 3

Dénomination de l'entreprise

A.L.M.D.

Adresse (voie)

6 SQUARE DES GAUDONNES

Code postal

92500

Ville

RUEIL MALMAISON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
MME	ANTONELLI	CRISTIE	DOS SANTOS LIMA	51,00	51
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
	05/01/1965	25	MONTREUIL		
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
	6	SQUARE DES GAUDONNES	92500	RUEIL-MALMAISON	

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
M	DOS SANTOS LIMA	ALEXANDRE		49,00	49
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
	6	SQUARE DES GAUDONNES	92500	RUEIL-MALMAISON	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2022

SIREN

4 8 3 8 1 5 0 2 3

Dénomination de l'entreprise

A.L.M.D.

Adresse (voie)

6 SQUARE DES GAUDONNES

Code postal

92500

Ville

RUEIL MALMAISON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2022	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Indiquer la date de version	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition ☒ X	
Si PSE innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société: A.L.M.D. 6 SQUARE DES GAUDONNES 92500 RUEIL MALMAISON		Adresse du siège social:	
SIRET	4 8 3 8 1 5 0 2 3 0 0 0 1 3	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Autres renseignements	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	8 274
2 Plus-values	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F DÉCLARATION CONCERNANT LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAR LE PAYS ÉTRANGER (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre			
Nom / Adresse		N°	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
Nom / Adresse		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé		SAGE	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SAS FIDUCIAIRE DE LA BRIE 1005 RUE CLEMENT ADER 92230 DAMMARTIN-EN-GOULE			
Tél: 0164763986		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Date: 17022023 Lieu: RUEIL MALMAISON	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSEMBLÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
CECILE DOS SANTOS LIMA	51						
6 SQUARE DES GAUDONNES 92500 RUEIL-MALMAISON							
ALEXANDRE DOS SANTOS LIMA	49						
6 SQUARE DES GAUDONNES 92500 RUEIL-MALMAISON							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MONS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2022 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(à soucrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention					
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire,

2022 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(A souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables	

2022		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(A soumettre par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du C'Gi)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		imposé à 10 % 7b
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a		
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
Total		Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
Total		Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				

SAGE Expertise-comptables Janvier 2022 : Etat préliminaire.

2022 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	(i ter)

SAOZ Experts-comptables Janvier 2022 : ELM préparations.

A.L.M.D.

6 SQUARE DES GAUDONNES 92500 RUEIL MALMAISON

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 402 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A . L . M . D .						Neant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
						Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	43 384				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	43 384				
Déficits de l'exercice		960	8 274				
Total des déficits restant à reporter		970	51 658				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						323	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	1 698
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	4 925
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	3 128
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 248 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: A.L.M.D.

Néant ☐ *

Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376 1,00

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 661

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case

020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)

022

Effectifs au sens de la CVAE *

023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

/

/

160

/

/

Date de cessation

/

/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
l'art. 38 de l'ann. III au C.G.U.(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

4 8 3 8 1 5 0 2 3

Dénomination de l'entreprise

A.L.M.D.

Adresse (voie)

6 SQUARE DES GAUDONNES

Code postal

92500

Ville

RUEIL MALMAISON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2022

SIREN

4 8 3 8 1 5 0 2 3

Dénomination de l'entreprise

A.L.M.D.

Adresse (voie)

6 SQUARE DES GAUDONNES

Code postal

92500

Ville

RUEIL MALMAISON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2022	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Imprimeur : date du service	
Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022		Régime simplifié d'imposition ☒ X Régime réel normal	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PSE innovante, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société : A.L.M.D. 6 SQUARE DES GAUDONNES 92500 RUEIL MALMAISON		Adresse du siège social :	
SIRET : 4 8 3 8 1 5 0 2 3 0 0 0 1 3		N° :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Autres enseignements	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
2 Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %	
PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F INFORMATION CONCERNANT LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION N° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		Nom / Adresse	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		Nom / Adresse	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		N°	
G OBLIGATION DE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	
OUI ☒ NON ☐		SAGE	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1736 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des Régimes fiscaux, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SAS FIDUCIAIRE DE LA BRIE 1005 RUE CLEMENT AUBER 77230 DAMMARTIN-EN-BORNE		Nom et adresse du conseil :	
Tél : 0164763986		Tél :	
OGA/OMGA ☒ Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Date : 17022023	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Lieu : RUEIL MALMAISON	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Qualité et nom du signataire :	
Signature :		Signature :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2066 *bis*-SD
2022

*Formulaire obligatoire
 l'art. 223 du Code général des impôts*

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	Dividendes et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits
6	Autres revenus
7	Autres produits
8	Autres revenus
9	Autres produits
10	Autres revenus
11	Autres produits
12	Autres revenus
13	Autres produits
14	Autres revenus
15	Autres produits
16	Autres revenus
17	Autres produits
18	Autres revenus
19	Autres produits
20	Autres revenus
21	Autres produits
22	Autres revenus
23	Autres produits
24	Autres revenus
25	Autres produits
26	Autres revenus
27	Autres produits
28	Autres revenus
29	Autres produits
30	Autres revenus
31	Autres produits
32	Autres revenus
33	Autres produits
34	Autres revenus
35	Autres produits
36	Autres revenus
37	Autres produits
38	Autres revenus
39	Autres produits
40	Autres revenus
41	Autres produits
42	Autres revenus
43	Autres produits
44	Autres revenus
45	Autres produits
46	Autres revenus
47	Autres produits
48	Autres revenus
49	Autres produits
50	Autres revenus
51	Autres produits
52	Autres revenus
53	Autres produits
54	Autres revenus
55	Autres produits
56	Autres revenus
57	Autres produits
58	Autres revenus
59	Autres produits
60	Autres revenus
61	Autres produits
62	Autres revenus
63	Autres produits
64	Autres revenus
65	Autres produits
66	Autres revenus
67	Autres produits
68	Autres revenus
69	Autres produits
70	Autres revenus
71	Autres produits
72	Autres revenus
73	Autres produits
74	Autres revenus
75	Autres produits
76	Autres revenus
77	Autres produits
78	Autres revenus
79	Autres produits
80	Autres revenus
81	Autres produits
82	Autres revenus
83	Autres produits
84	Autres revenus
85	Autres produits
86	Autres revenus
87	Autres produits
88	Autres revenus
89	Autres produits
90	Autres revenus
91	Autres produits
92	Autres revenus
93	Autres produits
94	Autres revenus
95	Autres produits
96	Autres revenus
97	Autres produits
98	Autres revenus
99	Autres produits
100	Autres revenus

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e		
			f		
			g		
			h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI *					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis *					Total (a à h)

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2022 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(A souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si : (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468					
(À soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du C'Gii)													
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %													
1		2		3		4		5		6		7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option		Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent		Résultat net de l'exercice		Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice		Résultat net imposable à taux réduit	
												imposé sur le déficit de l'exercice 7a	
												imposé à 10 % 7b	
Total													
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI													
		Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention							
Total													
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement													
		Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément									
Total													

SAAG Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

ALMD
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 3 000 €
Siège Social 6, square des GAUDONNES
92500 RUEIL MALMAISON
SIRET 483 815 023 00013

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 février 2023**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTAT – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes comptables.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 30 724 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève 8 181 euros et les cotisations sociales et avantages sociaux s'élèvent à 4 821 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 39 002 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (8 278) euros.

Après prise en compte du résultat financier l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une **perte** de 8 274 euros avant impôts.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter la **perte** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à la somme de 8 274 de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ▪ à la réserve légale, pour un montant | de 0 €, |
| ▪ au report à nouveau pour un montant | de 8 274 € |
| ▪ en dividende pour un montant | de 0 € |

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Générale des Impôts, nous vous rappelons que des distributions de dividende ont été effectuées au cours des trois derniers exercices.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Activité en matière de recherche et développement :

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La GERANCE.

AL 

ALMD
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 3 000 €
Siège Social 6, square des GAUDONNES
92500 RUEIL MALMAISON

SIRET 483 815 023 00013
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt trois
Le 27 février
À 15 heures

Les associés de ALMD société à responsabilité limitée au capital de €. 3 000 divisé en 100 parts sociales de 30 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire Annuelle, 6, square des GAUDONNES - 92500 RUEIL MALMAISON sur la convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence du gérant.

Le Président constate la présence de :

MME DOS SENTOS LIMA Cécile
Propriétaire de cinquante et une PARTS, ci 51 PARTS

M. DOS SENTOS LIMA Alexandre
Propriétaire de quarante neuf PARTS, ci 49 PARTS

Le président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

AL &

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos le 31/12/2022 fait ressortir une **perte de** de 8 274. €.
Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- à la réserve légale, pour un montant de 0 €,
- au report à nouveau pour un montant de 8 274 €
- en dividende pour un montant de 0 €

Nous vous informons que vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 21% prévu à l'article 117 quater du code général des impôts, en notifiant par écrit votre décision à la société avant la mise en paiement des dividendes.

Nous vous informons :

- qu'en cas d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18%, tous les dividendes perçus seront expressément exclus du bénéfice de l'abattement de 40% et de l'abattement fixe annuel, et d'autre part qu'ils n'ouvriront pas droit au crédit d'impôts plafonné à 115 € ou 230 € selon la situation de famille, et que le bénéfice de la déduction du revenu imposable de la cote part de la CSG déductible (5,80%) sera perdue ;
- que lorsque l'option est partielle, les revenus n'ayant pas fait l'objet de l'option et qui se trouvent imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont expressément exclus de l'abattement de 40%, de l'abattement annuel et du bénéfice du crédit d'impôt de 115 € ou de 230€.

Nous vous informons également qu'à défaut de manifester votre intention d'opter dans le délai prescrit, vous serez réputés avoir implicitement pris la décision de vous placer sous le régime d'imposition de l'impôt sur le revenu au barème progressif.

En toute hypothèse, ces dividendes sont, en outre, assujettis sur leur montant brut aux prélèvements sociaux au taux de 12,3 % ; étant précisé toutefois, qu'en cas d'option pour le prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI, la cote part de contribution sociale généralisée à hauteur de 5,8% n'est pas déductible du revenu imposable de l'année de son paiement. Ces prélèvements sociaux sont prélevés à la source par la société distributrice, déclarés sur l'imprimé 2777 et payés par celle-ci au trésor dans les 15 premiers jours du mois suivant celui du paiement du dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve la convention indiquée.

L'intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

La GERANCE

MME DOS SENTOS LIMA Cécile



M. DOS SENTOS LIMA Alexandre

